

**Compte rendu du Conseil municipal du 29 septembre 2014**  
**Sous réserve de l'approbation lors du conseil municipal du 27/10/2014**

L'An Deux Mille Quatorze, le vingt-neuf du mois de septembre à dix-neuf heures, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de PORSPODER.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- M. Yannick MARZIN qui donne pouvoir à M. Franck LANNUZEL,
- Mme Sandrine COLIN est élue comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 25 août 2014 est soumis aux conseillers présents, il est approuvé à l'unanimité.

**1-SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CLASSE**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de la délibération du 26/05/2014 créant un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe pour occuper la fonction de comptable à temps plein,

Considérant la procédure de recrutement ayant eu lieu le 8 septembre 2014 à l'issue de laquelle un nouvel agent a été recruté à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour occuper la fonction de comptable à temps plein,

Il convient de supprimer le poste actuel de comptable à temps non complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la suppression d'un emploi de comptable à temps non complet à raison de 21 heures par semaine, relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 1er novembre 2014,**
- **Autorise M. le Maire à modifier comme suit le tableau des emplois.**

**Tableau des emplois au 1<sup>er</sup> novembre 2014**

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Service administratif	Chargée d'accueil général / Assistant communication	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	20H

Comptable	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	35H
Chargée de l'urbanisme et de l'état civil	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	TC
Chargée d'accueil APC / Assistant RH	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	TC

## 2-ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF

### AU PROJET D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE DU SPERNOC

*M. Yves ROBIN expose que la SAFI a été chargée de rédiger le programme de ce projet. A présent, il s'agit de passer à la phase d'assistance à maîtrise d'œuvre. Un marché a été lancé et deux entreprises ont fait acte de candidature : la SAFI et la SARL YK Conseil.*

*M. Alain LE DALL explique que l'assistance à maîtrise d'œuvre vient en amont de la maîtrise d'œuvre et qu'elle est donc facultative. Elle a certes un coût mais qui sera amorti dans le futur.*

*M. Franck LANNUZEL abonde en ce sens expliquant qu'une assistance à maîtrise d'œuvre permet de mieux cerner les besoins lors de la mise en œuvre d'un projet et ainsi de réduire les coûts lors de la maîtrise d'œuvre et notamment sur le coût des travaux.*

#### Délibération :

Considérant la procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif au projet d'extension et de restructuration de l'école du Spernoc,

Le Maire propose d'entériner le choix de la commission d'appels d'offres réunie le 26 septembre, à savoir, l'offre de la SARL YK Conseil à Guipavas, pour un montant total de 27 025 € HT :

- Tranche ferme : 16 300 €,
- Tranche conditionnelle : 10 725 €
- 

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide de retenir la SARL YK Conseil pour le marché de maîtrise d'œuvre du projet d'extension et de restructuration de l'école du Spernoc,**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents afférents au marché.**

## 3-INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

*M. Yves ROBIN présente aux élus la carte définitive de l'inventaire des zones humides. Cette carte, qui sera intégrée dans les documents d'urbanisme, répertorie les zones humides de la commune. L'élaboration de cet inventaire a été confiée par la CCPI au cabinet EF Études de Rennes. Un comité technique constitué d'élus et d'habitants de la commune a œuvré à cette démarche.*

*La carte définitive sera affichée en mairie.*

#### Délibération :

Le SCoT du Pays de Brest prescrit "d'identifier et d'inventorier les zones humides afin de les préserver ou de les restaurer et de faire apparaître ces inventaires dans les règlements graphique et écrit".

Afin de répondre à cette prescription, qui s'impose à l'ensemble des communes, un inventaire des zones humides a été engagé sur l'ensemble du territoire intercommunal, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise. Pour mener à bien cette mission la CCPI a fait appel au bureau d'étude EF Études.

#### Objectif de l'inventaire

L'objectif de l'inventaire est d'intégrer la carte de localisation des zones humides dans les documents d'urbanisme futurs avec un zonage spécifique et un règlement adéquat.

#### Déroulement de l'inventaire

L'inventaire a été réalisé selon la méthodologie départementale. Un comité de pilotage communal a été consulté aux différentes étapes de l'inventaire. La cartographie validée par le comité de pilotage a été soumise à la consultation du public du 26/05 au 30/06/2014 inclus.

Les observations formulées lors de la consultation ont toutes été prises en compte après visite sur le terrain

#### Approbation de l'inventaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve l'inventaire des zones humides, sur la base de la cartographie réalisée par EF Études**

### 4-QUESTIONS DIVERSES

↳ M. le Maire transmet aux élus plusieurs informations :

- le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 27 octobre à 19h,
- la réalisation d'une partie de la passerelle à Mézou Severn,
- le recrutement d'un comptable qui arrivera le 1<sup>er</sup> novembre,
- le retour de Mme Laetitia TOULLEC, secrétaire générale en titre, à compter du 3 octobre et le départ de Mme Nora KERDRAON qui a remplacé Mme TOULLEC durant son absence. Pour la circonstance, M. le Maire convie les élus à un pot.

↳ Mme Josiane MOREL VENNEGUES prend la parole :

- la restauration de l'ex-voto est achevée et l'œuvre va être livrée lundi prochain. Mme MOREL invite donc l'ensemble des élus à participer à cet événement prévu lundi 6 octobre à 11h. Afin d'organiser cette matinée, Mme MOREL souhaite que les élus remontent les présences.

-

une « sous-commission » se réunira le samedi 4 octobre en vue de la préparation de Noël

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15